A/ Descriptif

Golf Pass XSLandes : 2 parcours au choix sur les 5 présentés :
Hossegor, Moliets, Seignosse, Mont de Marsan (green-fee + plat du jour ou voiturette) et Soustons-Pinsolle (2x9 trous - 1 café, 1 chariot et jeton offerts).

Golf Pass XLandes : 3 parcours au choix sur les 5 présentés :
Hossegor, Moliets, Seignosse, Mont de Marsan (green-fee + plat du jour ou voiturette) et Soustons-Pinsolle (2x9 trous - 1 café, 1 chariot et jeton offerts).

Golf Pass XXLandes : Les 5 parcours différents obligatoires
1 x 18 trous à Hossegor, Moliets, Seignosse, Mont de Marsan et Soustons-Pinsolle.

B/ Où se procurer le Golf Pass ?

Avant votre séjour : Vous réservez le Golf Pass XSLandes, XLandes ou XXLandes sur un des 5 golfs présentés sur le dépliant ou dans l'un des hôtels partenaires www.golf-landes.com. Vous donnez vos souhaits de départ au 1er golf que vous souhaitez jouer ou à l'hôtel qui se chargera des réservations . Un récapitulatif et une confirmation de vos départs vous seront transmis.

Sur Place : Vous achetez le Golf Pass XSLandes, XLandes ou XXLandes sur un des 5 golfs présentés sur le dépliant. Réservation personnelle auprès des parcours sélectionnés, par téléphone ou email.

C/ Mode de paiement

Vous payez par chèque, Carte Bancaire ou espèces sur le golf où vous jouerez en 1er. C'est celui-ci qui vous délivrera le Carnet du Golf Pass sur lequel seront notées les réservations et la formule choisie (2, 3 ou 5 parcours).

Golf Pass XLANDES 2014

D/ Mode d'emploi

1- Le Golf Pass doit être utilisé sur des parcours différents selon la formule choisie (formule 5 green-fees sur 5 parcours différents / formule 3 ou 2 green-fees sur 3 ou 2 parcours différents.
2- Chaque green-fee est valable pour 18 trous.
3- La réservation des départs sur chacun des parcours se fait au moins 48 heures à l'avance pour le Golf Pass acheté sur place, sous réserve de disponibilités.
4- Au golf d'Hossegor la licence et un index 36 maximum obligatoires
5- Les conditions climatiques ne peuvent en aucun cas donner lieu à un remboursement, un report peut être proposé.
6- Le client doit présenter le carnet. Chaque coupon doit être détaché par le Golf qui reçoit. Nul si détaché.

E/ Les dates de validité

Le golf Pass est valable pour l'année civile
- PERIODE 1 : du 1er/01 au 11/04 et du 03/11 au 31/12/2014
- PERIODE 2 : du 12/04 au 11/07 et du 1er/09 au 02/11/2014
- PERIODE 3 : du 12/07 au 31/08/2014

Les Landes, LE GOLF TAILLE XL

www.golf-landes.com

Crédits photos : Foie gras © C.Iwanon
Stylisme : C. Fourcade pour Qualité Landes
Golf © CDT Landes / DID

Golf Pass XLandes

Hossegor
Mont-de-Marsan
Moliets
Seignosse
Soustons-Pinsolle

à partir de
100€

GOLF D'HOSSEGOR - 05 58 43 56 99

GOLF DE MOLIETS - 05 58 48 54 65

GOLF DE SOUSTONS-PINSOLLE - 05 58 48 03 92

GOLF DE MT DE MARSAN - 05 58 75 63 05

GOLF DE SEIGNOSSE - 05 58 41 68 30

Golf Pass XLandes

green-fees	Période 1	Période 2	Période 3
2	100 €	120 €	140 €
3	135 €	165 €	192 €
5	180 €	210 €	277 €